

## MAIRIE DE MONTAGNY



### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2015

La séance est ouverte à 19 heures.

Etaient présents : Mmes CARTIER – FRAISSE-SIBILLE - JEANJEAN MARECHAL – LARME-CATHERINEAU - LASSALLE – MARTINAUD – PAILLASSEUR - PONE-VANHAUWAERT – TEDESCHI - TURPIN

Mrs BAUDUIN - BESSON – FOUILLAND - GERGAUD – LECAMUS - MEUNIER - PROST - RIGNANESE - SAYLLAC – TOURNIER.

Etaient excusés : Mme GAY-VIDAL a donné procuration à Mr SAYLLAC – Mr DUMONT-BURDIN a donné procuration à Mr RIGNANESE – Mr GAUMOND a donné procuration à Mr FOUILLAND.

Etaient absents :

#### **Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 février 2015 :**

le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**Délibération 2015-011** Vote des taux d'imposition des taxes directes locales - exercice 2015 : ces taxes locales vont servir à couvrir le besoin de financement du projet de budget communal à hauteur de 980 713 €, avec une hausse de 2 % des taux d'imposition.

La proposition faite est de passer la taxe d'habitation de 10,75 % à 10,97 %,

La taxe foncière sur les propriétés bâties de 11,14 % à 11,36 %

La taxe foncière sur les propriétés non bâties resterait à 46 %

Adoptée par 19 voix pour et 4 voix contre.

**Délibération 2015-012** Syder : charges résiduelles – contribution exercice 2015 : la charge résiduelle est de 163 209,79 €. Cette charge peut faire l'objet d'une budgétisation ou d'une fiscalisation. La proposition faite à l'ensemble des membres de cette assemblée est de fiscaliser la totalité de cette somme.

Adoptée par 22 voix pour et 1 abstention.

**Délibération 2015-013** Compte administratif de la commune - exercice 2014 : le compte administratif présenté par Monsieur le Maire fait ressortir un résultat de clôture en section de fonctionnement de 693 943,11 € et en section d'investissement de 381 402,30 €.

Les restes à réaliser en recettes d'investissement s'élèvent à 340 188,57 € et en dépenses d'investissement à 977 137,58 €.

En conséquence, le résultat global de clôture des deux sections est de 1 075 345,41 €.

Monsieur le Maire se retire du vote.

Adoptée par 18 voix pour et 4 abstentions.

**Délibération 2015-014** Compte de gestion de la commune – exercice 2014 :

ce compte de gestion, proposé par Madame la Trésorière Principale d'Oullins, comprend l'ensemble des opérations budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2014, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés.

Le résultat de clôture, en section de fonctionnement, est de 693 943,11 € et, en section d'investissement, de 381 402,30 €.

En conséquence, le résultat global des deux sections est de 1 075 345,41 €.

Adoptée par 19 voix pour et 4 abstentions.

**Délibération 2015-015** : Affectation du résultat de fonctionnement - exercice 2014 :

section de fonctionnement : excédent de 693 943,11 € ;

section d'investissement : excédent de 381 402,30 € ;

restes à réaliser en recettes d'investissement : 340 188,57 € ;

restes à réaliser en dépenses d'investissement : 977 137,58 € ;

résultat cumulé de l'exercice 2014 : -255 546,71 €.

Compte tenu de ce résultat négatif, il est décidé d'affecter la somme de 255 546,71 € de la section de fonctionnement en section d'investissement, exercice 2015, à l'effet de combler ce besoin et de laisser en report à nouveau en recettes de fonctionnement, exercice 2015, la somme de 438 396,40 €.

Adoptée par 22 voix pour et 1 abstention.

**Délibération 2015-016** Budget primitif de la commune - exercice 2015 :

section de fonctionnement en dépenses et en recettes : 2 930 697,32 €, avec un virement de section à section de 614 186,32 €, afin d'équilibrer la section d'investissement ;

section d'investissement en dépenses et recettes : 2 401 846,89 €, comprenant des restes à réaliser en dépenses pour un montant de 977 137,58 € et en recettes pour un montant de 340 188,57 € ;

total des deux sections : 5 332 544,21 €, comprenant la reprise du résultat de l'exercice 2014, à savoir un excédent de fonctionnement de 693 943,11 € et un excédent reporté d'investissement de 381 402,30 €

Adoptée par 19 voix pour et 4 abstentions.

**Délibération 2015-017** Modification du règlement intérieur de l'établissement d'accueil du jeune enfant : la modification de ce règlement ne porte que sur le mode de calcul de la part de la CAF (article VII).

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2015-018** Salle Goiffieu - autorisation de déposer une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un E R P et déclaration préalable pour SESAME AUTISME : Sésame Autisme représenté par Mme Manto a pour projet de créer un espace d'ateliers techniques pour les enfants hébergés sur la commune, dans le bâtiment salle Goiffieu. Ce changement d'affectation nécessite de demander une autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP, ainsi qu'une autorisation pour une clôture.

Il convient donc d'autoriser Sésame Autisme à déposer une autorisation de construire et de modification de ce bâtiment, actuellement propriété de la commune et destiné à lui être loué.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2015-019** Vente parcelle chemin du cimetière à Mme CHAGNEAUD :

cette parcelle a été déclassée du domaine public en date du 26 février et une modification parcellaire a été effectuée par le cabinet Arpenteurs de Givors. Mme Chagneaud se porte acquéreur de cette parcelle d'une superficie de 91 m<sup>2</sup> afin d'en faire un jardin attenant à son appartement. Cette parcelle ne présentant pas d'utilité pour la commune, il a paru opportun d'envisager sa cession. Le service des Domaines a été consulté et Mme Chagneaud a fait une proposition d'achat pour un montant de 4 242,42 €, soit 46,62 € le m<sup>2</sup>. Les frais de notaire restent à la charge de l'acquéreur et ceux du géomètre ont été pris en charge à 50 % par la commune et 50 % par l'acquéreur.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2015-020** Mise en place d'une procédure de reprise des concessions en état d'abandon : des concessions, dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises à trois ans d'intervalle, permet à la commune leur reprise. Ces concessions ne sont plus entretenues et nuisent au bon ordre et à la décence du cimetière.

Adoptée à l'unanimité.

### Questions diverses posées par les élus d'opposition :

- 1) La commune s'est-elle ou va-t-elle s'engager dans une démarche de réduction des pesticides et herbicides pour protéger le sous-sol du bassin versant du Garon ?

Réponse : c'est déjà fait pour beaucoup de choses et le reste est à venir.

- 2) Nous avons eu une proposition de formation sur la conduite à tenir en milieu inondé. Pouvons-nous faire le point avec l'ensemble du conseil municipal afin d'avoir une démarche concertée ?

Réponse : une journée est prévue en Juin. Sont inscrits 2 agents communaux et 1 élu.

- 3) Suite au signalement en mars des poussières industrielles incommodantes pour des usagers de la salle du Trait d'Union, où en sommes-nous ?

Réponse : nous avons reçu l'ensemble des associations qui utilisent les salles dans cet établissement et aucune demande n'a été formulée ni aucun incident signalé. Nous avons reçu, également, le directeur du Centre aéré et il nous précise aussi qu'aucune personne n'a souffert. Nous avons également à votre disposition un courrier de l'entreprise incriminée nous précisant qu'aucune poussière ne peut s'échapper car ils ne font que de l'entreposage.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire,

**signé**

Jean-Louis GERGAUD